

<b>Date de l'arrêté :</b> 07/03/2024	République Française Département : LOIRE Arrondissement : Montbrison COMMUNE D'ESTIVAREILLES
<b>Objet :</b> <b>INTERDICTION DE STATIONNER PLACE DU MONUMENT - COMMEMORATION DU 19 MARS 2024</b>	

**ARRÊTÉ**  
N° AR\_007\_2024

portant INTERDICTION DE STATIONNER PLACE DU MONUMENT  
COMMEMORATION DU 19 MARS 2024

Le Maire de la Commune d'Estivareilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L2213-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la route,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur la Place du Monument, lors de la Commémoration du 19 mars, organisée par la Municipalité,

**\*\*\*ARRETE\*\*\***

**Article 1** : Le stationnement sera strictement interdit sur la Place de Monument,

**Du Lundi 18 mars 2024 à 18h00 au Mardi 19 Mars 2024 à 16h00**

**Article 2** : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent Arrêté, sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route et fera l'objet d'une contravention.

**Article 3** : Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours.

**Article 4** : Le service technique de la commune est chargé de la pose de barrières de sécurité et la signalétique correspondante.

**Article 5** : Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château.

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY



Fait à ESTIVAREILLES, le 07 mars 2024

AR\_007\_2024